

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-
représentés : 15
Votants : 15

Le deux octobre de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur PRÉ Jean-Marie adjoint au Maire, Madame GOARDON Virginie, Madame KERDREUX Marine, Monsieur Le LAY Laurent, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame NICOLAS Brigitte.

Date de convocation : 25 septembre 2026

Procurations : Madame Jacqueline LE GAC a donné procuration à Monsieur Alain BILLEBEAUD, Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Bruno BONSIGNÉ a donné procuration à Madame Monique HASCOËT, Monsieur Philippe Le JEUNE a donné procuration à Madame Gwénaëlle CADIOU QUÉAU., Monsieur Joël HÉNARD a donné procuration à Madame Brigitte NICOLAS, Madame Bérénice BATAIS a donné procuration à Madame Virginie GOARDON

Secrétaire de séance : Madame Monique HASCOËT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

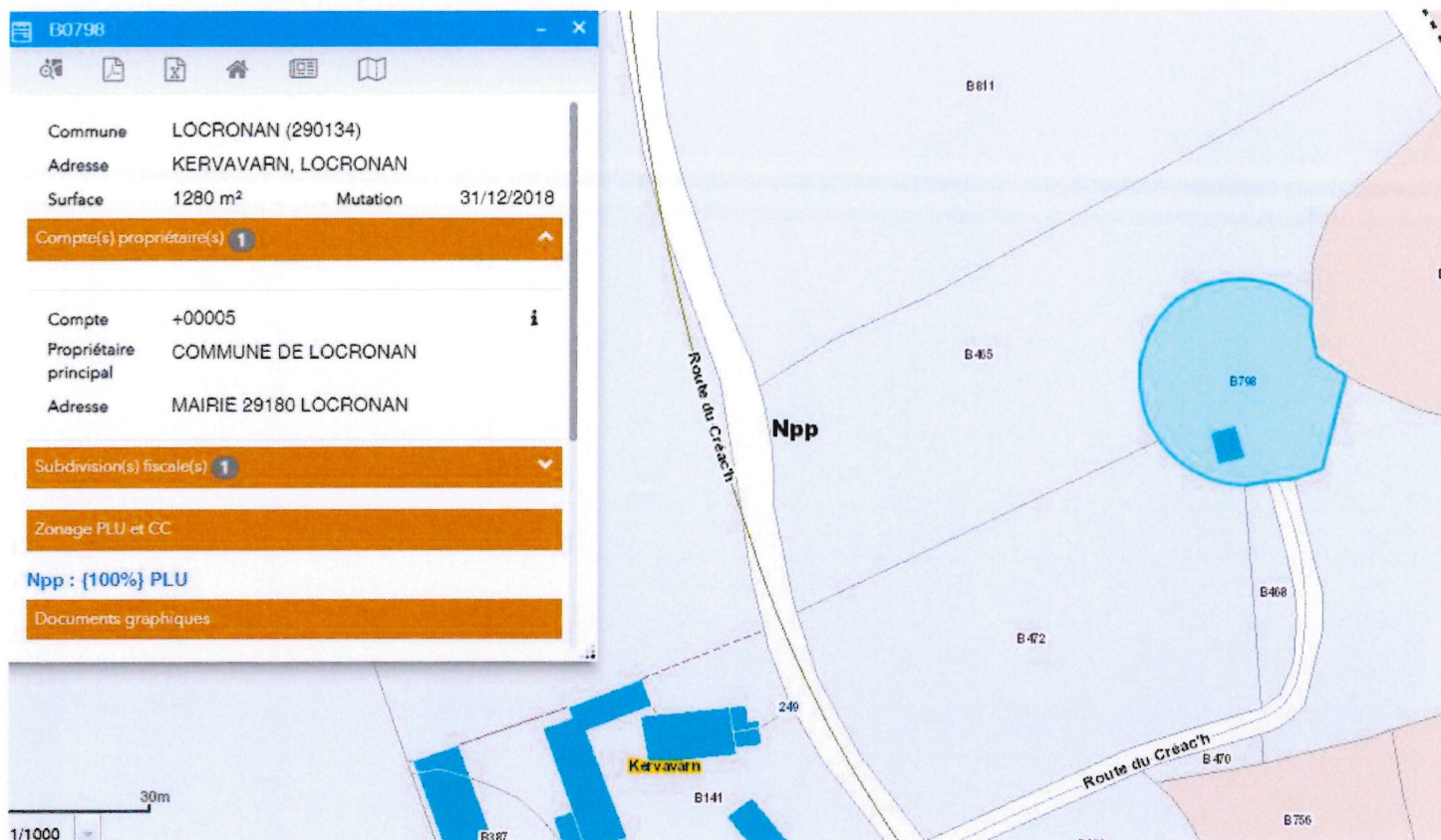
Le procès-verbal de la séance du 28 août 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- dossier SPR –arrêt du projet de PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)
- Locronan –commune touristique-autorisation de réaliser les formalités requises dans le cadre du dossier de classement
- subvention arbre de Noël et chèques cadeaux enfants du personnel et élus
- subvention à l'association des écureuils de PLOGONNEC
- budget ALSH : admission en non valeur
- SDEF –signature de deux conventions
- Projet de cession d'un délaissé de voirie
- animation des « illuminations » : autorisation de signature de 3 contrats avec Animaction et 1 contrat avec le groupe EBEN
- Acquisition décors illuminations pour Noël-autorisation de signature
- voirie : projets de travaux –autorisation de signature
- sécurité : instauration d'un barrage routier manuel encastré
- Budget Communal : décisions modificatives
- Proposition de deux noms de titulaires que LOCRONAN peut suggérer à QBO qui pourra ensuite désigner ses représentants au sein du SDIS de DOUARNENEZ
- Convention de servitude de passage avec le SDEF pour une reprise en souterrain de la station de pompage
- Questions diverses

14-2026-0210-14-CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC LE SDEF POUR UNE REPRISE EN SOUTERRAIN DE LA STATION DE POMPAGE

Monsieur Le Maire informe les élus que le SDEF souhaite réaliser une tranchée d'environ 40 ml sur la section cadastrale B 0798 de 1280 m², puis y déposer un coffret de dimension h 98.5 cm x 33cm x 16.5cm.



Ainsi, le chantier concerne la pose du coffret ci-dessus décrit, le terrassement, la pose d'un câble de branchement et la reprise du branchement existant avec la dépose du support existant.

Monsieur Le Maire a également consulté les services de QBO pour recueillir leurs observations au regard des travaux pressentis. Ils sont favorables au projet.

Il vous a adressé les termes de la convention pour que vous puissiez appréhender l'ensemble du dossier

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention SDEF sus évoquée

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention SDEF pour travaux à la station de Kervavarn	15	0	0

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire, Thierry CAUBET

